

Questions	Réponses
<p>Données de caractérisation ESMS / Evaluations interne et externe</p> <p>Y aura-t-il des indicateurs qualité liés aux évaluations externes à renseigner sur la plateforme TdB MS (comme IQSS pour le sanitaire) ?</p>	<p>Oui, au niveau des données de caractérisation ESMS. Vous retrouverez ces informations dans le guide des indicateurs intégré au kit outils 2022, pages 52-53.</p>
<p>Nous souhaiterions avoir des précisions relatives à l'indicateur 797 « Nature du droit d'occupation du ou des bâtiment(s) » concernant les possibilités de réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire : c'est clair - Sous contrat locatif de type bail - Mixte : c'est-à-dire ? - Autre : c'est-à-dire ? <p>car en tant que OG regroupant 300 ESMS, nous avons diverses modalités de montage immobilier juridique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Précisions parmi les possibilités de réponses : <ul style="list-style-type: none"> o Propriétaire o Sous contrat locatif de type bail o Mixte : l'ESMS est à la fois propriétaire et sous contrat locatif. Par exemple : l'ESMS est propriétaire du bâtiment d'origine. Une extension a été créée des années plus tard, et est gérée par un bailleur social o Autre : lorsque l'ESMS n'est ni propriétaire, ni locataire. Cela peut être le cas lors d'une mise à disposition gratuite ou lors de mise en place d'un contrat de partenariat - En tant qu'OG regroupant 300 ESMS, j'ai bien noté que vous aviez diverses modalités de montage immobilier juridique. Cependant, nous pouvons nous baser sur une note indicative dans le questionnaire TdB MS en ligne : « Si tous vos ESMS ne sont pas soumis au même statut en matière de droit d'occupation, répondez en ne considérant que le bâtiment qui accueille la part la plus importante de votre activité ». - En extrapolant cette recommandation, je vous conseillerai d'indiquer la nature du droit d'occupation qui est représentée de manière la plus importante parmi vos 300 structures. Par exemple : Ex : si 60% de vos ESMS sont propriétaires de leurs bâtiments, il faudrait indiquer « propriétaire ».

Questions	Réponses
<p>q24 & q25 doit-on compter les places ESA sachant qu'elles sont inscrites PA dans les notifications budgétaires ?</p> <p>Doit-on les faire apparaître ESA dans la q1087 (accueil milieu ouvert/ ordinaire) ?</p> <p>Q 929 l'ESA entre-t-elle dans cette appellation ?</p> <p>Q 114 : Les véhicules charges ESA-SSIAD compris</p>	<p>Question 1 : q24 & q25 doit-on compter les places ESA sachant qu'elles sont inscrites PA dans les notifications budgétaires ?</p> <p>D'après la page 33 du guide des indicateurs 2022 , pour la question q24. - Nombre de lits et places autorisés au 31.12.N-1 : Indiquez le nombre de lits et places autorisés en accueil/hébergement permanent au sein de votre ESMS</p> <p>Cette question vise uniquement à identifier si votre structure dispose d'une labellisation pour les différentes activités mentionnées (UHR,PASA,ESA...).Pour autant, seules les données relatives à l'activité principale de votre structure sont à renseigner. En conséquence, il vous appartient de ventiler les éléments qui seraient mutualisés.</p> <p>Réponse 1 : Oui il faut compter les places ESA , si celles-ci sont labellisées.</p> <p>Question 2 : Doit-on les faire apparaître ESA dans la q1087 (accueil milieu ouvert/ ordinaire) ? (q1087. Précisez le mode de prise en charge ou d'accueil : Indiquez la nature de l'activité de l'unité)</p> <p>Réponse 2 : Non, il convient d'indiquer le mode de prise en charge/d'accueil pour uniquement pour l'activité principale (soit pour votre structure le SSIAD)</p> <p>Questions 3 et 4 :</p> <p>Q 929 l'ESA entre-t-elle dans cette appellation ?</p> <p>Q 114 : Les véhicules charges ESA-SSIAD compris</p> <p>Réponse : idem réponse 2</p>
<p>Les prestations indirectes délivrées par l'ESMS : pilotage et fonctions support Fonctions gérer, manager, coopérer Q947. Mode de réalisation de la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable Q1085. Réalisation des achats de la structure Que choisir quand c'est en partie des prestations qu'assure l'établissement et en partie une prestation assurée par le siège de l'association ? Nous partons du principe qu'il faudrait identifier « en interne à l'ESMS » et « De manière mutualisée en interne à l'OG » Mais dans le guide il est indiqué pour le mode de réalisation que pour la dernière option : « de manière mutualisée en interne à l'OG : il ne s'agit pas d'identifier les prestations délivrées par l'OG pour ses ESMS. Il s'agit d'identifier par exemple l'usage commun à plusieurs structures d'une blanchisserie de l'une de ses structures » Pour autant je n'ai pas d'autres choix pour rendre compte du fait que la réalisation de ces prestations est bien partagée entre le siège et l'établissement. Pourriez-vous me dire ce qui est le plus indiqué selon vous ?</p>	<p>D'après les éléments figurant dans le guide des indicateurs en pages 23 et 39, je pense qu'il peut y avoir 2 cas de figures :</p> <p>Cas n°1 : la prestation indirecte est gérée en partie par l'Organisme Gestionnaire (siège) et partiellement par l'un des ESMS (ex : ESMS A) de l'OG</p> <p>☑ Il convient pour l'ESMS A de répondre : prestations indirectes réalisées en interne à l'ESMS. L'OG, dispose d'un questionnaire qui lui est propre, d'après la p 23 du guide. L'OG pourra donc y mentionner que la « prestation est partiellement centralisée au niveau de l'OG » et, dans notre cas, elle est « partiellement réalisée par l'ESMS A.</p> <p>Par Ex : les admissions sont gérées par l'OG et par l'ESMS A</p> <p>Cas n°2 : la prestation indirecte est gérée en partie par l'ESMS A et également par les ESMS B et C de l'OG</p> <p>☑ Il convient pour l'ESMS A de répondre : prestations réalisées de manière mutualisée en interne à l'OG. En effet, d'après la p 39 du guide : il ne s'agit pas d'identifier les prestations délivrées par l'OG pour ses ESMS. Il s'agit d'identifier par exemple l'usage commun à plusieurs structures d'une blanchisserie de l'une de ses structures</p> <p>Par ex : l'ESMS A gère en partie les admissions des ESMS B et C. Les ESMS B et C pourront également mentionner dans leur questionnaire propre que cette prestation se fait de manière mutualisée en interne à l'OG.</p>

Questions	Réponses
<p>Une responsable de SSIAD s'interroge sur la Q 1087 « Précisez la mode de prise en charge ou d'accueil de l'unité 1 », au niveau de la rubrique « fonctionnement » des données de caractérisation ESMS. La liste de choix est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement permanent • Hébergement temporaire • Internat • Semi internat • Externat • Demi-pension • Accueil séquentiel • Accueil de jour • Placement dans une famille • Milieu ouvert / ordinaire • Accueil / hébergement de nuit • Autre <p>En page 37 du guide des indicateurs, il est spécifié que « Les SSIAD, SESSAD, SAMSAH, SAVS et SPASAD doivent enregistrer leurs données dans la rubrique « nombre de lits et places en accueil permanent »</p> <p>Or l'accueil permanent, n'est pas mentionné dans la liste de choix. Faut-il que le SSIAD sélectionne « autre » ?</p> <p>Une responsable de SSIAD s'interroge sur la Q 1087 « Précisez la mode de prise en charge ou d'accueil de l'unité 1 », au niveau de la rubrique « fonctionnement » des données de caractérisation ESMS. La liste de choix est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement permanent • Hébergement temporaire 	<p>Effectivement, pour les SSIAD, le mode de prise en charge ou d'accueil est « autre »</p>